



Steinbrunn le Bas

Espaces publics et circulations douces :
Propositions d'aménagement





Ce livret répond à une mission d'assistance de l'Agence d'Urbanisme auprès des communes de la Région Mulhousienne.

Les pages qui suivent présentent des pistes d'actions visant à améliorer la qualité des espaces publics ainsi que les déplacements «modes doux» (piétons et vélos) à Steinbrunn-Le-Bas.

Il contient des éléments de diagnostic sur certaines caractéristiques de la commune. Il expose des principes ainsi que des esquisses illustrant des aménagements possibles sur le territoire communal, principalement sur le centre-village.

Les propositions ne sont qu'ébauchées. Si elles sont retenues, elles devront faire l'objet d'études plus détaillées en lien avec les interlocuteurs appropriés (partenaires techniques, maîtres d'oeuvre, entreprises...).

SOMMAIRE

page

**Rappel du programme
Présentation de la commune**

4

Schéma d'ensemble

6

La rue Principale

Diagnostic et propositions

7

Des liens à créer

Liaison vers la salle des fêtes
Entrée nord du coeur de village
Lien vers l'espace de jeux

10

La «boucle centrale»

Traitement d'ensemble
Carrefour de l'école
Carrefour de la Mairie
Placette de la fontaine

12



Programme: valoriser le patrimoine communal par des interventions sur l'espace public

La demande initiale de la commune est née de besoins sur des points précis:

- La salle des fêtes, située en dehors du bourg, est difficilement accessible à pied. Aucun cheminement sécurisé n'y conduit. Il y a également une attente en matière de développement du réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération mulhousienne.
- L'ancienne fontaine-lavoir, située dans la boucle centrale du village est condamnée pour des raisons de sécurité. La commune envisage de la remettre en valeur.

Divers échanges avec les élus font ressortir le manque ressenti d'un véritable centre, d'un espace de rencontre qui puisse fédérer la vie villageoise.

La configuration des lieux ne se prête pas à l'aménagement d'une place publique de grande ampleur. Cependant, la commune présente une qualité architecturale et urbaine intéressante. Il existe un fort potentiel de mise en valeur de ce patrimoine, en intervenant sur la qualité des espaces publics qui le dessert.

Il a donc été convenu de réfléchir à une série d'interventions ponctuelles sur les espaces publics du centre-village. Celle-ci serait accompagnée d'une réflexion sur les liaisons douces entre les différents pôles villageois. Ces actions seraient susceptibles, par «effet de réseau», de re-dynamiser les espaces publics de Steinbrunn-Le-Bas et d'améliorer le cadre de vie de tous les habitants.

Présentation succincte de la commune

Commune de 650 habitants (INSEE 2012), Steinbrunn-le-Bas est située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Mulhouse. Elle s'étend sur le piémont des collines loessiques du Sundgau septentrional.

La zone urbanisée est constituée d'un noyau bâti dense au centre. Des «branches» plus récentes et plus diffuses s'étendent le long de voies de communication, sans grande qualité urbaine.

Le patrimoine bâti ancien est constitué de maisons et de fermes vernaculaires représentatives du Sundgau. Le patrimoine plus monumental est bien représenté : Église paroissiale, anciens presbytères, Chapelle Sainte Apolline, Moulin du Kaegy, Croix de chemin... Les vestiges d'un château sont également encore visibles, à proximité d'un manoir.

La commune est traversée par des petits cours d'eau:

- Le Muhlbach, dont l'un des affluents, le Dorfbach, traverse le centre du village
- L'Ibenbach dont la source se situe au Nord du ban communal même.

Ces cours d'eau sont bordés d'un cortège végétal. Les zones humides associées, apportent richesse paysagère et écologique (vallon le long du Muhlbach).

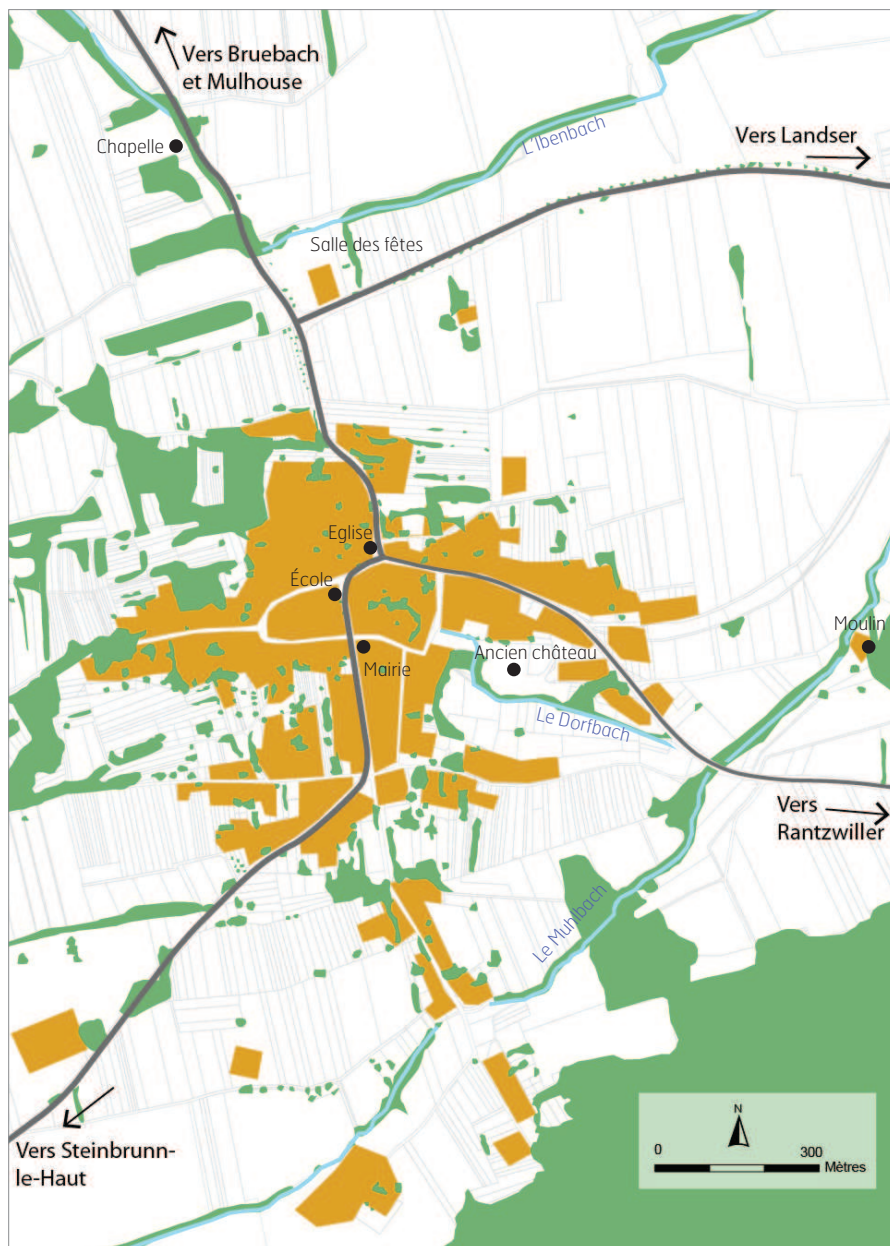


Le paysage qui entoure le village est constitué des collines en partie boisées sur les hauteurs. Vergers, cultures et pâturages occupent les pentes.



Le village s'inscrit dans un paysage vallonné et boisé qui favorise l'intégration paysagère du bâti.

Simulation d'une vue d'oiseau orientée vers le sud (extrait Google maps)
Au premier plan: la salle des fêtes.



Sources: Cigal BD Ortho 2012 ; Cadastre PCI vecteur ; BD OCS 2012

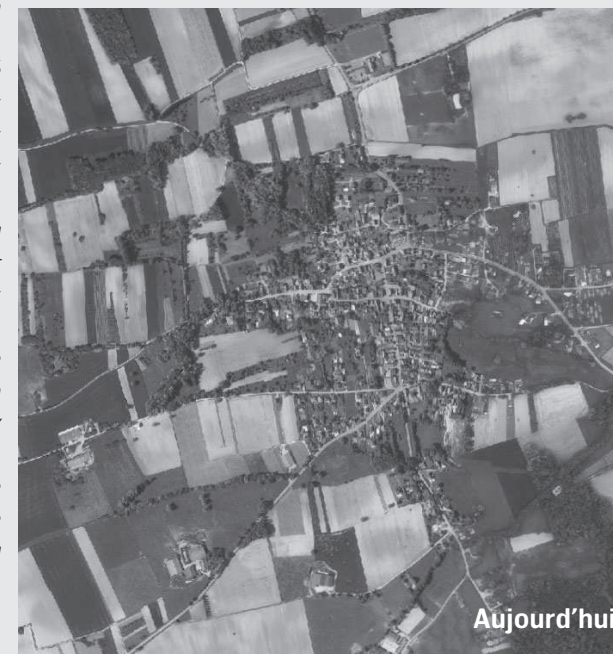
Plan schématique : Une situation géographique à l'interface entre agglomération mulhousienne et collines du Sundgau.

Évolution de l'urbanisation: Un phénomène d'étalement urbain mais un écrin paysager relativement préservé

Les deux prises de vues aériennes font état des évolutions sur près de 60 ans. Le noyau villageois est bien lisible au milieu des années 50. Il est aujourd'hui accompagné par les extensions urbaines développées le long des principales voies de communication, principalement à l'est et au sud. On observe également les sorties d'exploitations agricoles au sud-ouest. Le réseau de haies et de boisements a été bien préservé entre ces deux périodes. (NB: la prise de vue initiale a été prise en hiver, d'où le moindre impact visuel du couvert végétal).



1956

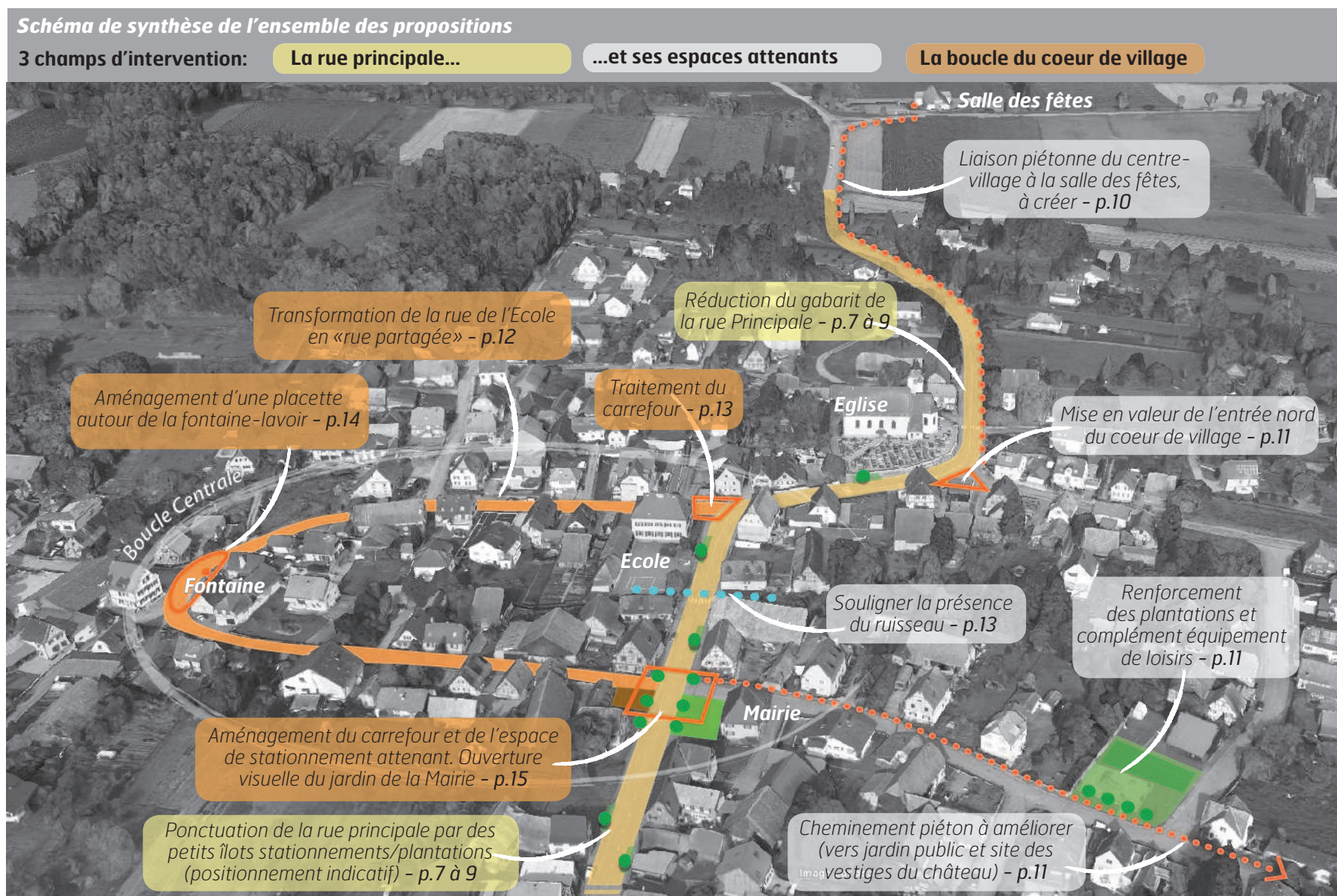


Aujourd'hui

Sources BD ORTHO Historique www.ign.fr - CIGAL



Une série de propositions d'aménagement des espaces publics afin de re-dynamiser l'image du centre-village.
Un plan d'action qui peut être mis en oeuvre progressivement.





La rue Principale

Propositions:

Réduction du gabarit de la rue Principale

Ponctuation de la rue principale par des petits îlots d'aménagements

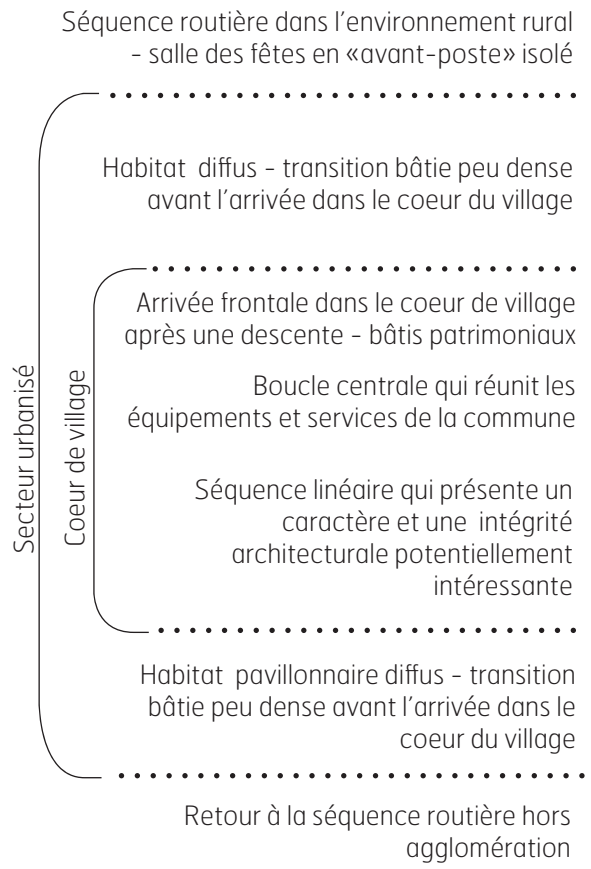
Le premier point consiste en une intervention sur le linéaire de la rue principale. Il s'agit de passer «de la route à la rue».

Cela peut se traduire par des interventions plus ou moins lourdes (cf. page suivante). Les services du Conseil Général (CG) devront être consultés.

La proposition est de cibler cette artère, même si d'autres voies communales pourraient également bénéficier d'améliorations. Il s'agit notamment de celles qui ont connue des extensions récentes de quartiers pavillonnaires.

Une stratégie urbaine plus vaste, à l'échelle de la commune, pourra être construite à l'occasion d'une future révision du document d'urbanisme.

Les différentes séquences
 La rue principale du village de Steinbrunn-Le-Bas traverse des séquences aux ambiances urbaines différentes. La détermination de ces séquences permet de cibler et d'orienter les interventions possibles sur ce linéaire.





Une voie trop large et qui ne répond pas à tous les besoins

Sur le linéaire qui traverse le secteur urbanisé, la largeur de la voie est actuellement de 9,5m à 11,5m environ. La bande de roulement oscille entre 6,5 et 7m de large.

Ces largeurs «confortables» pour les véhicules n'incite pas au ralentissement des automobilistes. Elle n'est pas non plus mise à profit pour les autres usagers. Même si les trottoirs sont généralement de taille satisfaisante, il y a parfois des rétrécissements qui ne favorisent pas la continuité d'un trajet piéton sécurisé.



De plus, les trottoirs sont régulièrement utilisés par un stationnement spontané, non matérialisé. Les voitures sont garées «à cheval» entre voie et trottoir et empiètent sur l'espace piéton.

Proposition : donner à la rue Principale un gabarit en rapport avec son environnement villageois

La réduction de la largeur de la voie est la manière la plus efficace et la plus sûre de réduire la vitesse de circulation.

Une largeur de 6m* (2X3m) est suffisante pour permettre aux véhicules légers ainsi qu'aux poids lourds de circuler à vitesse réduite (50 km/h), sur le tronçon du «secteur urbanisé».

La réduction de l'emprise de la bande de roulement permettra de dégager de l'espace pour les autres usages:

- Des stationnements en long, dûment matérialisés (une dizaine de places environ pour du stationnement occasionnel),
- Des aménagements paysagers (alignement d'arbres ou plates-bandes),
- Des aménagements de confort et de sécurité pour piétons et/ou cyclistes, notamment aux carrefours.

Les aménagements pourront être développés dans les séquences «cœur de village». Il est cependant souhaitable de réduire le gabarit dès l'entrée d'agglomération, même si les quartiers sont peu denses en périphérie. En effet, il convient de réduire la vitesse bien avant les coudes et carrefours qui matérialisent l'entrée en cœur de village. Dans le cas contraire, la transition peut s'avérer brutale, voire dangereuse.

* En fonction des résultats de l'expertise du CG68, la largeur pourra éventuellement être réduite à 5,5m.

Deux degrés d'intervention possibles

Deux options sont proposées: la refonte complète du profil de la voie, ou l'adaptation de la situation existante. Le première option est plus lourde en termes d'intervention et de coût.

Des principes communs s'appliquent aux deux options :

- Trottoirs autant que possible de 1,5m de large (1m, exceptionnellement)
- Pas de coupure dans le cheminement piéton (continuité des aménagements, connections avec les rues latérales...)
- Dès que possible, prévoir qu'au moins un des trottoirs soit privilégié afin d'avoir une continuité de circulation piétonne à 1,5 m de large, voire 2 m (accessibilité renforcée pour personnes à mobilité réduite, croisement avec une poussette...).
- Un espace dédié est créé afin d'accueillir plantations et stationnements dès lors que:
 - La largeur de la voie est suffisante,
 - Ils ne gênent pas les entrées et sorties des propriétés
 - Le recul est suffisant entre la couronne de développement de l'arbre et les façades.

[À noter] La logique d'implantation des arbres: un alignement irrégulier.

Avec ce système d'«îlots», on n'obtient pas un alignement régulier d'arbres. Le vocabulaire d'alignement régulier fait référence le plus souvent à un milieu urbain. On aurait ici plutôt affaire à une ponctuation irrégulière, venant renforcer la forte présence du végétal dans le village.

STEINBRUNN LE BAS -Espaces publics et circulations douces



Les schémas de principe ci-après illustrent deux options envisageables. Afin de disposer d'un projet plus concret, un plan de géomètre précis sera nécessaire. Une étude plus détaillée devra être conduite, en relation avec le service des routes du Conseil Général.

Option A -Refonte totale du profil en travers de la route

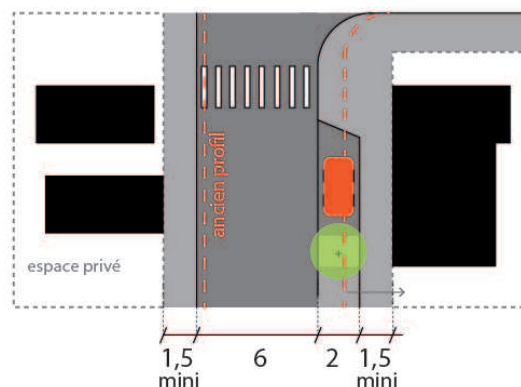
L'élargissement des trottoirs et donc le déplacement des bordures entraîne la nécessité de reprendre l'ensemble du profil en travers de la route (bombé de la voie, écoulement des eaux..).

La nouvelle distribution des usages se fait en fonction de la largeur disponible.

Lorsque la largeur est inférieure à 11 m , la zone libérée pour l'espace public est dédiée à la circulation piétonne.

Dès que la largeur de la voie le permet (> à 11m), une bande de 2 m de large est dégagée afin d'intégrer à la fois des places des stationnements et des aménagements paysagers plus conséquents. Les traversées piétonnes sont mieux soulignées et sécurisées.

Largeur supérieure à 11m



Décalage des bordures de trottoirs et intégration d'espaces dédiés au stationnement et aux plantations

Des maisons anciennes «noyées» dans l'asphalte!

Le niveau de la chaussée s'est élevé au cours des siècles. La reprise profonde de la route permettrait de rétablir le niveau ancien et de redonner aux maisons du centre l'intégrité de leur silhouette d'origine.

« L'allure générale du village se trouve affectée par le rehaussement inconsidéré du niveau de la chaussée (plus d'un mètre en 50 ans, approchant parfois les deux mètres). Lors de chaque réfection, l'ancienne couche d'enrobé, au lieu d'être décapée se trouve recouverte d'une nouvelle couche. Les conséquences s'avèrent déplorables pour les maisons anciennes: elles paraissent basses, trapues, engoncées. En effet, les caves semi-enterrées à l'origine, ont disparu en dessous du niveau de sol, les soupiraux sont devenus invisibles, l'aération doit s'effectuer par des espaces ménagés dans les trottoirs. Pour certaines maisons, notamment celles du carrefour de la rue Principale et de la rue des Orphelins, le niveau de la chaussée atteint à présent l'appui des fenêtres du rez-de-chaussée. »

Source: Inventaire du Patrimoine en Alsace -Fiche n° IA00122647, Michèle Bardout, 1993.



L'alternative d'installer des stationnements «à cheval» a le désavantage d'amputer l'espace piéton. Cependant, dans le contexte actuel des finances des collectivités, cette solution moins onéreuse sera sans doute plus facile à mettre en oeuvre.

Option B - Adaptation de la situation actuelle

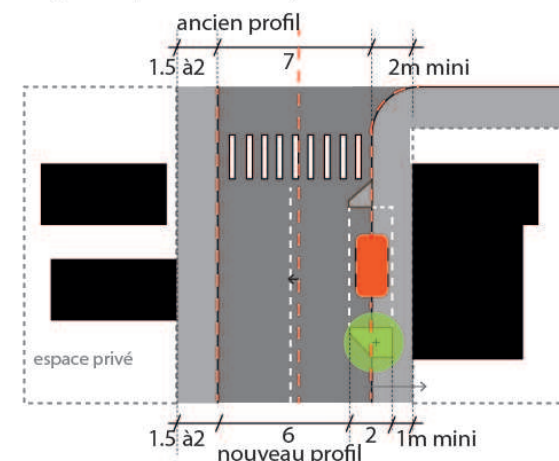
Le profil général n'est pas modifié. L'asphalte des trottoirs pourra éventuellement être repris en surface.

La largeur de la voie est réduite visuellement et physiquement par l'implantation ponctuelle d'îlots qui intègrent stationnements «à cheval» et plantations, uniquement aux endroits où le passage piéton peut-être préservé.

Ils sont délimités de part et d'autre par un empiètement de bordure triangulaire.

Les îlots peuvent se positionner d'un côté comme de l'autre de la voie. Il convient toutefois d'éviter l'effet «zig-zag». La modulation de la vitesse doit aller de pair avec une certaine fluidité des déplacements.

Largeur supérieure à 10,5 ou 11m



L'emprise des trottoirs existants est conservée. Des îlots d'aménagement sont ajoutés.

Des espaces d'accompagnement et des liens à créer

Création d'une liaison piétonne du centre-village à la salle des fêtes



Les abords de la salle des fêtes

Implantation d'un cheminement «modes doux»:

Dans le village, un trottoir existe en continu jusqu'à l'Église. Ensuite, il s'agit d'un bas-côté. Celui-ci peut être aménagé en trottoir avec bordures.

Au niveau de la dernière maison de l'agglomération, la poursuite de l'aménagement nécessite la création d'un trottoir. Sur ce dernier linéaire, il est possible d'intégrer un élément supplémentaire: une plate-bande de 50 à 75 cm de large qui sépare le cheminement de la route.



Croquis de l'implantation possible d'un cheminement «modes doux» le long de la route qui relie le centre village à la salle des fêtes.

Ceci impliquerait, en plus de la largeur du bas-côté, d'utiliser une largeur prise sur le terrain attenant. Cette partie du champ est actuellement enherbée, les cultures sont en retrait. Les plantations de la plate-bande resteraient relativement basses afin de ne pas créer de l'ombre sur les cultures.

Sur cette dernière portion, le chemin peut-être traité en asphalté ou en calcaire compacté.

Étant donné le nombre relativement modéré d'utilisateurs potentiels, il est proposé que ce cheminement soit à usage mixte piétons et vélos. Le partage des usages devra être clairement indiqué par une signalisation.

Proposition de mise en valeur de l'entrée nord du coeur de village



Image de fond : : extrait Google Earth - Landsat

L'entrée nord du village débouche frontalement sur un carrefour en «Y» où l'enrobé occupe l'ensemble de l'espace public.

Il est proposé une redistribution des usages. Seule la largeur nécessaire au passage et au rayon de giration des véhicules est maintenue (bande de roulement de la voirie 2X3m).

Le reste est «soustrait» à l'usage routier et prend la forme de larges trottoirs. Cet espace de recul permet d'installer quelques arbres de haute tige. Ceux-ci contribuent, en plus d'un aménagement de sol plus qualitatif, à la mise en valeur des façades des bâtiments attenants, notamment celle du restaurant. Les entrées des cours sont maintenues. Un passage piéton est ajouté.

Cet aménagement induira un ralentissement à l'entrée du village.

L'élargissement du trottoir côté église permettrait d'améliorer la sécurité du carrefour en améliorant la visibilité des conducteurs (proximité du mur du cimetière).

En direction du Nord, cet aménagement se continue par le cheminement prévu vers la salle des fêtes.

[À noter] Le choix du matériau de sol est à réfléchir en fonction des moyens disponibles. Ils doivent, en toute logique, être en cohérence avec le traitement du linéaire de la rue Principale ainsi qu'avec les choix d'aménagement des carrefours de l'École et de la Mairie.

Un traitement qualitatif en béton désactivé ou en petits pavés de pierre est possible et signalerait très clairement un usage différencié, de part sa couleur bien tranchée. Cependant une réfection simple en asphalté associée à la pose de bordures bien mises en oeuvre serait tout à fait satisfaisante.

Cheminement piéton à améliorer (vers jardin public et site des vestiges du château)

Renforcement des plantations et complément par un équipement de loisirs



Ces aménagements complémentaires viennent renforcer le réseau de cheminements piétons de la commune ainsi que les équipements qui les ponctuent.

Compléter les équipements du terrain de jeux. Il est proposé de planter quelques arbres d'ombrage le long du terrain de jeux d'enfants. Un espace libre en fond de parcelle pourrait être utilisé pour un équipement complémentaire destiné aux jeunes.

Assurer la continuité du trottoir. Une réfection permettrait d'assurer cette un cheminement aisé. Cela viendrait renforcer le lien vers le site des vestiges du château.

[À noter] Mise en valeur des cheminements doux.

De nombreux chemins vicinaux existent sur la commune. Le potentiel de ces cheminements (piétons et vélos) sera à étudier dans le cadre d'une analyse complémentaire. Elle pourrait être réalisée à l'occasion d'un éventuelle révision du POS.



La boucle centrale

Proposition de transformation de la rue de l'École en «rue partagée»

La boucle constituée par la rue de l'École et la rue des Orphelins constitue une entité viaire au statut particulier. Cette voie qui fait le tour d'une partie du centre village est dans une situation idéale pour aménager des lieux propices à la sociabilité, dans un contexte de circulation apaisée.

Les deux points d'accroche de cette boucle sur la rue principale pourront faire l'objet d'aménagements spécifiques. A l'autre extrémité, la place de la fontaine constitue le troisième point d'accroche (voir pages suivantes).

Pour ce qui est de la voie en elle-même, il convient de trouver une solution en mesure de libérer de l'espace pour les usages piétons et vélos, tout en préservant une desserte aisée pour les véhicules. La présence de l'École contribue à souligner l'importance de cette zone en matière de sécurité et de fonctionnement urbain.

La solution de passer cette voie en sens unique n'a pas été retenue en raison des contraintes qu'elle impliquait.

Par contre, les besoins et la configuration du site sont idéaux pour la mise en place d'une «zone de rencontre» : une zone à 20km/h, où les piétons sont prioritaires.

Cette configuration a été mise en place dans de nombreuses villes en France. Elle peut s'adapter également à des problématiques villageoises.

Mise en oeuvre: il est recommandé de marquer visuellement le changement de statut de la rue, mais cela n'implique pas forcément des aménagements lourds. Une information des riverains et des usagers est souhaitable lors de l'installation.

Qu'est ce qu'une « zone de rencontre » ?

C'est une zone particulière de circulation en agglomération.

Cette notion a été introduite dans le code de la route en juillet 2008. Elle complète deux autres dispositifs juridiques existants, « l'aire piétonne » et la « zone 30 ». Seule la « zone de rencontre » cherche à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules.

Au sein de ces zones :

- les piétons peuvent circuler sur la chaussée sans y stationner,
- les piétons ont la priorité sur les véhicules,
- tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ne peuvent pas excéder une vitesse de 20 km/h.

Les entrées et sorties de cette zone doivent être annoncées par une signalisation.



La « zone de rencontre » correspond à des espaces publics où est instaurée une totale mixité entre tous les usagers sur une partie de la voirie urbaine, sans pour autant s'affranchir du trafic motorisé.

Cela peut s'appliquer dans des rues résidentielles, quartiers historiques, places, sorties d'écoles, rues commerçantes etc.

Ses dimensions doivent rester toutefois compatibles avec une vitesse limite très basse pour les véhicules et une attention soutenue des conducteurs du fait de la priorité piétonne.

La « zone de rencontre » est créée par un arrêté local de l'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation (généralement le maire). Un second arrêté rend applicables les règles particulières de circulation sur la base de l'aménagement cohérent des zones et la mise en place de la signalisation correspondante.

Extraits de: Service public.fr



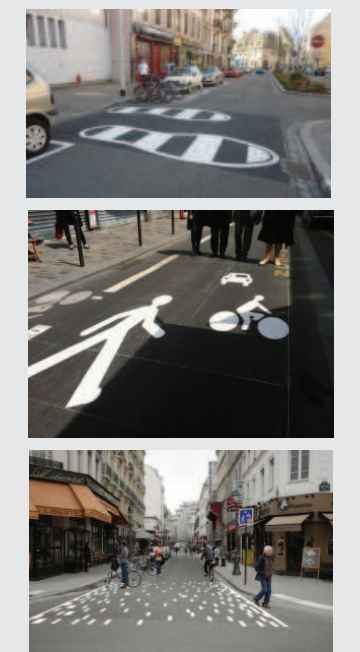
Pour en savoir plus:

Guide technique «Zones de rencontre»

http://www.securite-routiere.gouv.fr/content/download/3189/28063/version/1/file/guide_tech_fiche3_tech_zone_rencontre_cle0262fe.pdf



Proposition de traitement du carrefour de l'Ecole



Quelques exemples non conventionnels de signalisation au sol

[À noter] Et pourquoi pas un test ?

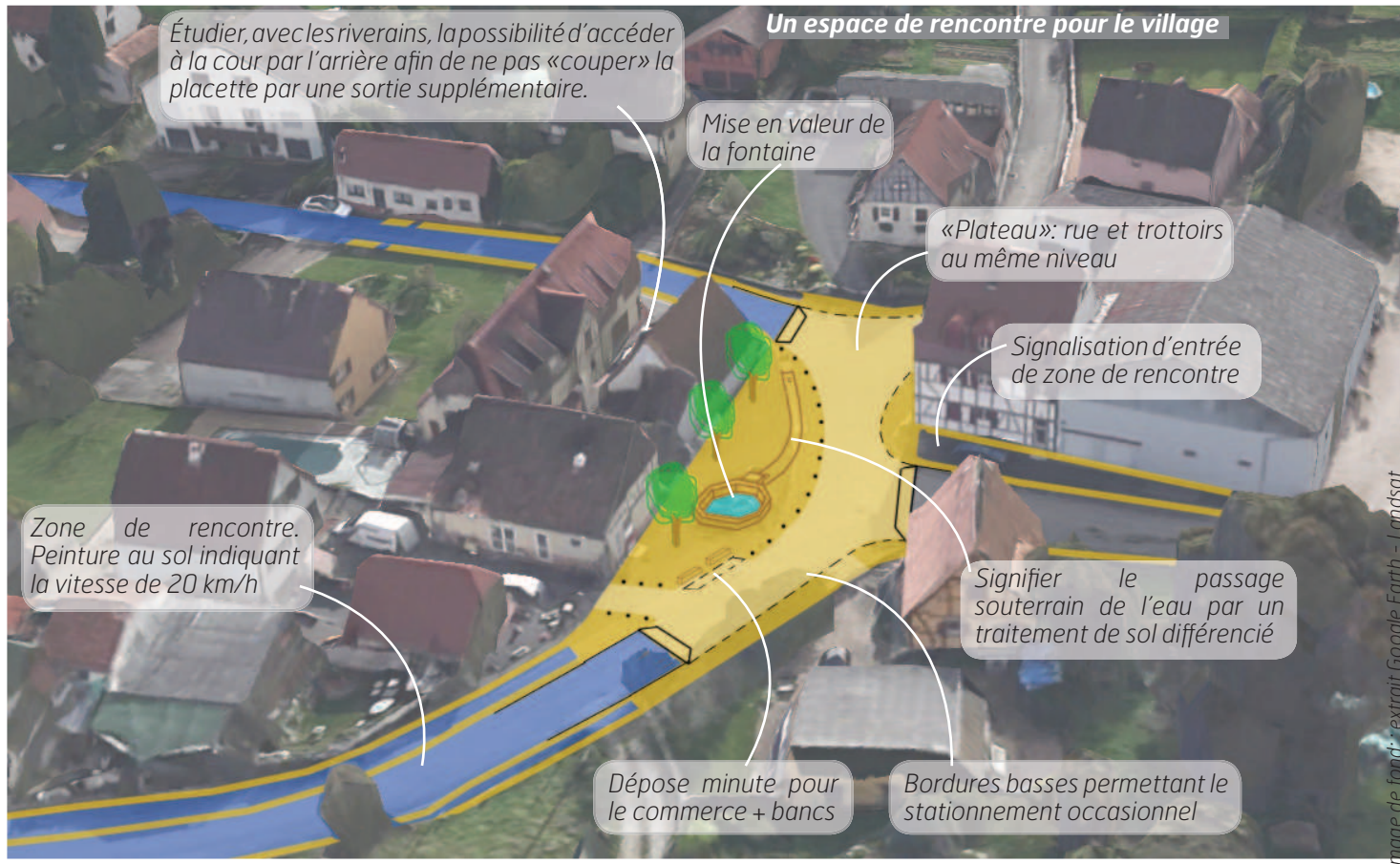
La mise en place de la zone de rencontre peut faire l'objet d'un test.

Une chicane, un panneau et une information du public suffisent à lancer l'expérience.

Cette approche contribue à faciliter l'acceptation par la population et permet de s'assurer du bon



Proposition d'aménagement d'une placette autour de la fontaine







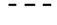
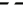


[À noter] Cohérence des matériaux et du mobilier urbain:

Il est probable que les différents aménagements (École, Mairie, fontaine...) ne soient pas réalisés en même temps. Pour avoir une image cohérente, il est alors important de procéder au **choix d'un gamme de matériaux et de mobilier urbain. Il est également utile de choisir une couleur de mobilier et de s'y tenir.** Le gris anthracite est souvent le plus aisé à décliner et à coordonner sur le long terme.

On se référera à ces éléments lors de toute intervention sur les espaces publics. Ils peuvent prendre la forme d'un cahier de recommandations.

Légende:

-  Revêtement qualitatif trottoirs
-  Revêtement qualitatif circulation véhicules
-  Statut de la voie : zone de rencontre, 20km/h
-  Bordure haute
-  Bordure basse
-  Espace stationnement
-  Entrée voirie plateau
-  Potelet

Mise en valeur de la fontaine

La fontaine est aujourd'hui fermée par un «chapeau» protecteur. Sa remise en service nécessite de le retirer. Une grille installée à faible profondeur d'eau permettra d'ouvrir la fontaine sans risques de chute. La maçonnerie de pierre sera nettoyée à l'intérieur comme à l'extérieur du bassin.

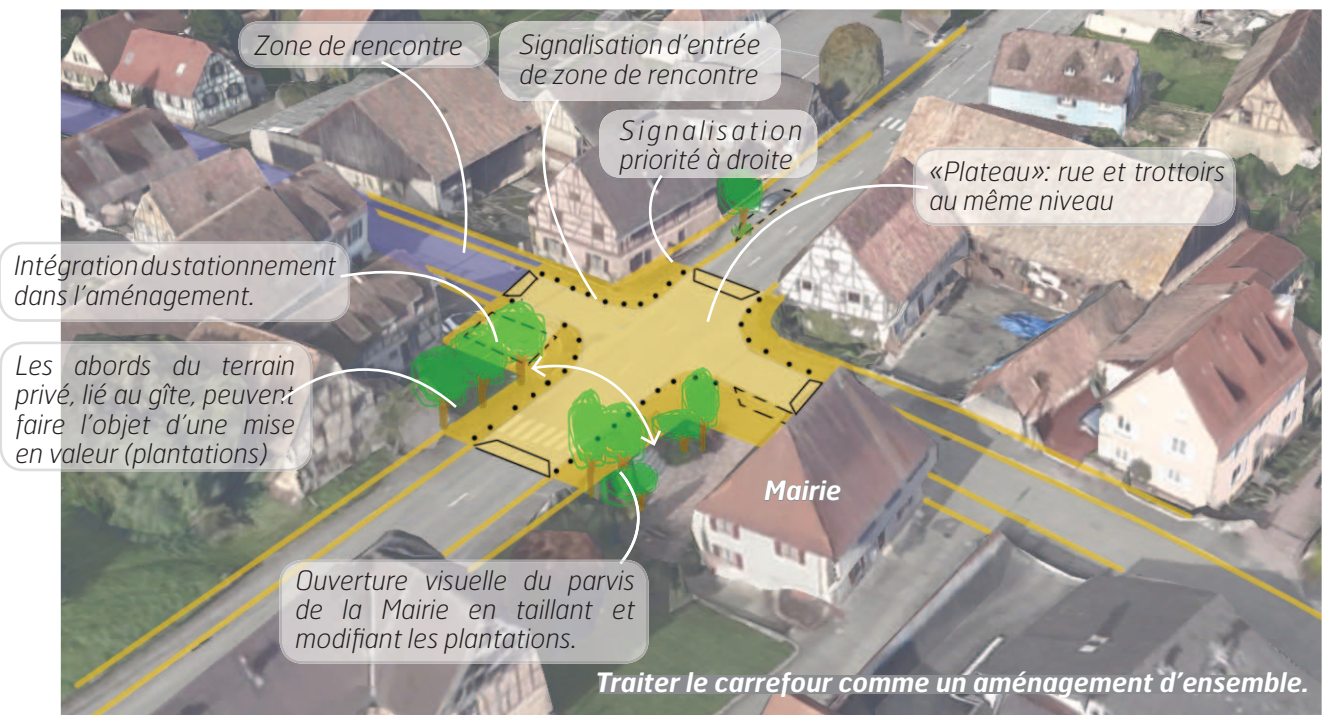
A la lumière d'un plan de géomètre, la possibilité de travailler le nivellement du sol sera étudiée. L'objectif serait de dégager la partie basse de la maçonnerie de la fontaine, recouvert par l'enrobé de la voie.

En cas d'événement festif, il serait possible de mobiliser l'ensemble de la place en fermant à la circulation.





Proposition d'aménagement du carrefour de la Mairie
Ouverture visuelle du jardin de la Mairie.



Option: seule l'entrée de la zone de rencontre est traitée par un plateau routier. La bande de roulement du carrefour de la Mairie est conservée en l'état.

[À noter]
Des solutions plus «légères» sont toujours possibles :
 Les esquisses de ce livre illustrent des options d'aménagement assez conséquentes. Cependant, il est possible de traduire les orientations indiquées avec un parti pris d'aménagement plus «léger» et moins onéreux (simple réfection des trottoirs, ajout de mobilier urbain et insertion de plantations, ajout de dispositifs ralentisseurs, signalisation...)

Une mise en oeuvre à laquelle associer les habitants

Les habitants peuvent être partie prenante dans l'amélioration de leur cadre de vie. De nombreuses communes mettent en place des chantiers participatifs pour mettre en valeur leur patrimoine et leurs espaces verts. Des espaces publics peuvent également être mis à disposition des riverains qui le souhaitent. Au pied des façades, une quinzaine de centimètres suffisent à installer des plantes qui animeront l'espace public sans pour autant abîmer les bâtiments.



Fleurissement en pieds de façades : de nombreux exemples dans l'Ouest de la France (ici dans l'agglomération rennaise)



AURM - www.aurm.org

33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

Etude éditée et imprimée par :
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

Rédaction :
Cécile Califano-Walch

*Toute reproduction autorisée avec mention précise
de la source et la référence exacte.*